

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DAC 210** Subventions (240.500 euros), avenant et convention avec l'association Bétonsalon (13e, 15e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2016 DAC 738 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu la convention du 6 janvier 2017 relative à l'attribution d'un acompte de 105.000 euros au titre de 2017 approuvée par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement et d'équipement et la signature d'un avenant à convention, d'une convention avec l'association Bétonsalon ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 22 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Bétonsalon 9, esplanade Pierre Vidal-Naquet 75013 Paris, au titre de l'année 2017 est fixée à 230.000 euros, soit un complément de 125.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé.11948 ; 2017-03355.

Article 2 : La subvention d'équipement attribuée à l'association Bétonsalon 9, esplanade Pierre Vidal-Naquet 75013 Paris, au titre de l'année 2017, est fixée à 10.500 euros.11948 ; 2017-05079.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention et la convention, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées comme suit :

- 125.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture ;
- 10.500 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2017, rubrique V33, nature 2042, ligne VE40003, AP 1703546 subvention d'équipement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**